ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (résultant de la ScC-SC6)

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP14/Doc.30.3.2

RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Les efforts du Secrétariat et des auteurs du document, qui ont été perçus comme très utiles, ont été appréciés. L'importance croissante des énergies renouvelables pour de nombreux pays a été réitérée, de même que les risques connus et inconnus qu'elles posent aux espèces migratrices. L'importance de l'échange d'informations entre les pays a été soulignée. La pertinence du Groupe de travail sur l'énergie (ETF), en particulier pour éviter la duplication des efforts et pour atténuer efficacement les effets, y compris en mer, a été soulignée. Le grand nombre d'activités menées par l'ETF a été perçu comme positif. Il a été noté que de nombreuses informations - par exemple, sur l'atténuation des impacts sur le marsouin commun en mer du Nord et en mer Baltique - étaient disponibles en ligne. Il a été reconnu qu'il s'agit d'une question importante dans le monde entier et que, bien que difficile, il est vital de suivre le rythme rapide du développement.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Page 9, Annexe 2, Projet de Décision 14 AA:

14.AA. Les Parties sont :

- a) priées d'intégrer <u>les besoins en matière de conservation de</u> considérations relatives à la biodiversité et <u>des aux</u> espèces migratrices dans les politiques et les plans d'action nationaux en matière d'énergie et de climat, ainsi que dans la législation et les réglementations sur l'emplacement des nouvelles infrastructures énergétiques <u>dans le but d'éviter les effets négatifs de la perte et de la dégradation des habitats</u>;
- b) encouragées à soutenir un bouquet d'énergies renouvelables fondé sur des données probantes lors de la conception et de la mise en œuvre de politiques en matière d'énergies renouvelables telles que les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Plans nationaux sur l'énergie et le climat, et à intégrer les évaluations environnementales stratégiques et la cartographie de la sensibilité des espèces pour les espèces migratrices, en particulier pour celles qui sont protégées au niveau national ou international, dans les processus de prise de décision concernant les objectifs climatiques;